

REGLEMENT de la COURSE DE CAISSE A SAVON

Haute Chapelle, le 08 septembre 2024

Article 1 : LA CAISSE ET LE PILOTE

Les caisses à savon sont des véhicules à 4 roues ou plus sans moteur, sur châssis en bois ou en métal avec un volant plein. Une caisse à savon doit être de taille raisonnable : Longueur maxi 2,50m largeur maxi 1.50m pour un poids total maxi en charge autour de 200kg.

1-> Le siège conducteur : doit être au plus près du châssis, pour la protection des jambes et des pieds. Il est conseillé que la caisse soit équipée d'un plancher fermé.

-> Freinage et direction : Les freins sont obligatoires et doivent fonctionner indépendamment de la direction et agir simultanément sur deux roues au minimum. Les guidons ou autres sont interdits seul les volants pleins seront autorisés

2-> Equipement : Le port de casque (casque moto), des gants, de pantalons, haut à manches longues, combinaison et des chaussures fermées sont obligatoires. L'équipement complet devra protéger l'intégralité du corps de manière efficace. L'équipement complet sera obligatoire pendant la descente et la remontée des véhicules de courses.

3-> Remorquage : Un point d'attache doit être prévu à l'avant et à l'arrière (anneaux de 2.5 cm de diamètre intérieur minimum). L'attache doit être boulonnée ou soudée.

4-> Contrôle technique : Une homologation obligatoire des caisses à savon sera faite par les organisateurs avant le départ de la course. Les constructions qui ne seront pas jugées fiables seront refusées. Le véhicule ne doit pas être dangereux pour les participants et les spectateurs (absence de parties saillantes par exemple).

Article 2 : SECURITE ET RESPONSABILITE

5-> Responsabilité : Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vols, d'incidents, ou d'accidents au cours de cette manifestation. Chaque personne est responsable de la bonne tenue et du respect du règlement et doit être couverte par sa propre assurance responsabilité civile. L'organisateur décline toute responsabilité et ne pourra être tenu responsable de quelconque accident survenu aux participants.

6-> Sécurité : L'organisateur « Le comité des fêtes de la Haute Chapelle » s'engage à mettre en oeuvre tous les dispositifs possibles pour garantir la sécurité des participants et du public : balisage du parcours, règlement technique, sécurisation du parcours. Le parcours est balisé par des ballots de paille, barrières, pneus. Des commissaires seront disposés dans les endroits dangereux ou stratégiques en liaison permanente avec les organisateurs.

7-> ATTENTION : La course se déroulant sur la voir publique, les conducteurs pourront être soumis à un dépistage de consommation d'alcool ou stupéfiant.

Le directeur de course (assisté du chronométrateur et de ses adjoints) est seul compétent pour diriger et arbitrer les épreuves de descente.

Article 3 : RÉGLES GÉNÉRALES

La course : Le départ : Haut du bourg de la Haute Chapelle
L'arrivée : Parking de la Boisbrie

Le parcours : Il comprend une descente avec 3 courbes et lignes droites. L'ensemble sera agrémenté de difficultés techniques type tremplin, chicanes et passage de portes.

Le départ : Il se fera avec une poussée limitée sur quelques mètres. Le premier départ sera donné à 14h00.

Le déroulement : L'esthétique et l'originalité des caisses seront jugés, en parallèle du contrôle technique. Le nombre de manches pourra varier suivant le nombre de caisses à savon inscrites.

Des prix seront décernés aux participants en fonction de leur créativité, de leur chronomètre.

Les véhicules seront présentés au jury avant la course sur le parking de la salle des fêtes à 11h00.

PRIX DÉCERNÉS :

- Originalité du véhicule / déguisement équipage
- Caisse à savon la plus drôle

Article 4 : INSCRIPTION

Pour valider son inscription, il faut :

- S'inscrire sur le site : www.hautechapelle.com ou à l'adresse comite-hautechapelle@laposte.net
- Les caisses à savon en lice seront disponibles sur le site www.hautechapelle.fr
- Clôture des inscriptions le 15 août 2024
- 10€ l'inscription / caisse à savon (à régler à l'inscription)